

Organisme de formation "Les pépites du loup"

1 rue des Mauriers

35400 Saint-Malo

Email: contact@lespépitesduloup.fr

Tel: +33681176679



BC 02.02 - PRÉVENTION ET SÉCURITÉ de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur

La prévention des risques et la sécurité dans son activité professionnelle sont deux indispensables dans le secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile. Le professionnel doit veiller à préserver sa santé et sa sécurité aux domiciles des particuliers employeurs, à prévenir les risques d'accident du travail et les risques psycho-sociaux liés aux diverses situations de travail rencontrées. Il accompagne également les particuliers employeurs, en étant force de proposition pour améliorer les conditions de vie et de sécurité du foyer.

Durée: 43.00 heures (6.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnels de la petite enfance / assistante maternelle
- Professionnels dans le milieu éducatif
- Professionnels médico-sociaux
- Personne en reconversion professionnelle

Prérequis

- Aucun pré-requis
- Une connexion internet et un ordinateur sont obligatoires pour réaliser la formation

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques liés à son activité professionnelle
- Mettre en œuvre les actions permettant de préserver son bien-être et sa santé
- Détecter les dangers réels ou potentiels du domicile en proposant des solutions de sécurisation et d'aménagement et en tenant compte des besoins de chacun.

Contenu de la formation

- Organisation, Aménagement et Sécurisation de l'espace professionnel
 - SAVOIRS ■ Les responsabilités et les assurances professionnelles. ■ Les obligations réglementaires des salariés du particulier employeur et des assistants maternels. ■ La composition, la fonction et les risques inhérents à chaque pièce du domicile. ■ Les différentes formes d'intimité : sociale, affective, matérielle. ■ L'ergonomie et l'aménagement des espaces. ■ Les sources de dangers à l'intérieur et à l'extérieur du domicile. ■ Les risques d'accident domestique dans les différentes pièces de la maison. ■ Les équipements de protection et de sécurisation du domicile. ■ Le matériel domotique, les objets connectés et les applications domotiques. ■ Les aides financières pour aménager le domicile. ■ Les limites de son intervention dans la prévention des risques.
 - SAVOIR-FAIRE ■ Définir conjointement au sein du domicile les espaces réservés aux activités professionnelles. ■ Proposer et/ou réaliser des petits aménagements du domicile en prévention des accidents domestiques. ■ Vérifier l'accessibilité à l'extérieur du domicile et proposer des solutions de facilitation d'accès. ■ Utiliser en toute sécurité et programmer les appareils électrodomestiques et domotiques. ■ S'assurer d'une ventilation et d'une aération optimale du domicile. ■ Alerter les personnes compétentes en cas d'urgence.

Organisme de formation "Les pépites du loup"

1 rue des Mauriers

35400 Saint-Malo

Email: contact@lespepitesduloup.fr

Tel: +33681176679



- SAVOIR-ÊTRE ■ Être à l'écoute des habitudes et de la culture du particulier employeur. ■ Être vigilant. ■ Être prévoyant. ■ Être force de proposition.
- Prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention
 - SAVOIRS ■ Les risques professionnels et leurs impacts : risques psycho-sociaux, risques de chutes, risques infectieux, risques chimiques, risques dans les déplacements. ■ L'ergonomie, l'appareil locomoteur et les troubles musculosquelettiques. ■ La charge mentale, l'épuisement et l'usure professionnelle. ■ Les obligations et réglementations en vigueur en matière de responsabilité et d'assurance. ■ Les ressources et structures de référence en termes de sécurité et prévention des risques professionnels.
 - SAVOIR-FAIRE ■ Repérer les risques liés à son activité professionnelle par une approche réflexive. ■ Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels identifiés. ■ Utiliser les équipements de protection adaptés à la situation. ■ Adopter les postures et les gestes professionnels prévenant les troubles musculosquelettiques. ■ Limiter ses gestes et déplacements et appliquer les principes d'économie d'effort. ■ Repérer et anticiper les signes d'épuisement professionnel. ■ Se déplacer en respectant les règles de sécurité routière et de prudence élémentaire. ■ Organiser ses déplacements afin d'optimiser les temps de trajet. ■ Amorcer et développer une réflexion individuelle sur la sécurité dans sa pratique professionnelle. ■ Informer le particulier employeur de ses obligations en matière de responsabilité et d'assurance.
 - SAVOIR-ÊTRE ■ Être vigilant. ■ Être à l'écoute de soi. ■ Être prudent.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Gesret Carolane, directrice des pépites du LOUP et co-responsable pédagogique,
Riguet Charlotte, formatrice, co-responsable pédagogique et responsable handicap

Moyens pédagogiques et techniques

- Vidéos
- Documents supports (Quizz, images interactives)
- Exposés théoriques
- Mises en application
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Tests de positionnement initial et final
- Evaluation à chaque module
- Evaluation finale
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de réalisation de l'action de formation.